COLLECTIF DES AVOCATS POUR LA DÉFENSE DES VICTIMES-BURUNDI

Sauver les droits de l'homme et la démocratie au Burundi : c'est le moment ou jamais

Dossier d'orientation-Août 2019

Tables des matières

Principales acronymes 2
Introduction 3
1. Une situation de non droit qui s'inscrit dans la durée. 3
1.1. Des violations des droits et libertés constitutives de crimes de droit international. 3
1.1.1. La situation à l'intérieur du pays 4
1.1.2. Des réfugiés poursuivis dans leur dernier retranchement par la répression 5
1.2. Les conséquences sociales de la crise sur la population burundaise. 8
1.2.1. De la dignité à la bestialité et à la mort. 8
1. 2. 2. De la liberté à la servilité 9
1.2.3. Du règne de la loi de la jungle au détriment de celle du règne du droit. 10
1.2.4. De l'espérance du bien-être social à la détresse 11
2. Quel avenir pour la démocratie au Burundi ? 13
2.1. Une vie démocratique vidée de tout contenu effectif. 14
2.2. Vers un régime totalitaire de type théocratique. 15
2.2.1. Signes précurseurs d'un pouvoir totalitaire. 15
2.2.2. Vers une monarchie de droit divin ? 17
Remarques finales 19
Recommandations. 20

Principales acronymes

- ACAT : Action Chrétienne contre la Torture
- BBC : British Broadcasting Corporation
- CAVIB : Collectif des Avocats des Victimes des crimes de droit international commis au Burundi
- CB-CPI : Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale
- CNDD : Conseil National de Défense de la Démocratie
- CNDD-FDD : Conseil National de Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la démocratie
- CNL : Congrès National pour la Liberté
- COSOME : Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral
- CPI : Cour Pénale Internationale
- EAC : East Africa Community
- fbu : Franc burundais
- FNL : Front National pour la Libération
- FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement
- FORSC : Forum pour le Renforcement de la Société Civile
- FRODEBU : Front Démocratique Burundais
- MSD : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie
- OBR : Office Burundais des Recettes.
- OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
- PARCEM : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des mentalités.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- RCP : Réseau des Citoyens Probes
- RFI : Radio France Internationale
- SNR : Service National de Renseignement
- UA : Union Africaine
- UPD-Zigamibanga : Union Pour la Démocratie
- UPRONA : Unité pour le Progrès National

Introduction

Depuis avril 2015, le Burundi vit une situation de non-droit marquée par la commission des crimes de droit international des plus graves par des services et agents publics. Cette crise des droits et libertés est doublée par celle liée à la dégradation constante et profonde de la vie matérielle et sociale de la population burundaise. En conséquence, le Burundais d'aujourd'hui est une personne qui a perdu sa liberté et sa dignité et qui vit tel un animal en cage. En somme, il est cette personne privée de tous ses droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels. C'est cette situation malheureuse que nous mettons en évidence dans la présente note. Nous analysons également les perspectives à brève échéance. Le constat est que ces dernières sont loin d'être bonnes au regard de l'organisation politique actuelle et des politiques publiques en cours et à considérer, en particulier, le contexte des prochaines élections prévues au courant de l'année 2020. Il est fort à redouter en effet la transformation de la situation actuelle de dictature féroce en un totalitarisme de type théocratique.

Cette note présente des facteurs de plus en plus inquiétants résultant de la dégradation sans cesse croissante des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, lesquels facteurs suscitent de sérieuses interrogations sur la viabilité de l'Etat burundais lui-même et de sa capacité à éviter sa désintégration.

Une situation de non droit qui s'inscrit dans la durée.

Des violations massives et systématiques des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité sont commis au Burundi depuis avril 2015, soit bientôt une demi-décennie. Cet état persistant a produit des effets sociaux très préjudiciables à la dignité, à la liberté du Burundais et au progrès social auquel celui-ci aspirait.

1.1. Des violations des droits et libertés constitutives de crimes de droit international.

Les Burundais vivent un calvaire sans répit. Dans les lignes qui suivent, nous faisons un rappel de la situation à l'intérieur du pays et attirons l'attention sur la condition misérable vécue par les réfugiés burundais, en particulier ceux qui se trouvent en Tanzanie.

1.1.1. La situation à l'intérieur du pays

Depuis 2015, de nombreux rapports sur la situation alarmante des droits de l'homme ont été dressés et rendus publics. On en citerait trois à titre illustratif.

Dans son rapport mondial 2019, *Human Rights Watch* souligne que la situation humanitaire reste critique, tandis que la société civile et le paysage médiatique autrefois dynamiques, ont été décimés depuis le début de la crise en avril 2015, quand Nkurunziza a annoncé son intention de se présenter pour un troisième mandat contesté[1].

Quant à elle, la Commission d'Enquête des Nations Unies sur le Burundi[2] a signalé dans son rapport présenté en septembre 2018 devant le Conseil des droits de l'ONU que des violations graves, y compris des crimes contre l'humanité, avaient continué à être commises en 2017 et 2018. Elle a en outre confirmé l'existence en 2018 de nouveaux cas d'exécutions sommaires, de disparitions forcées, d'arrestations et placements en détention arbitraires, de violences sexuelles, d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. La commission a conclu que les auteurs de ces crimes – le Service national de renseignement (SNR), la police et les *Imbonerakure* (miliciens affiliés au parti présidentiel) – opèrent dans « *un climat général d'impunité favorisé par l'absence d'indépendance de la justice* ». Pour la première fois, la commission a mis en évidence la responsabilité directe et personnelle de Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, qui continue à lancer « *des appels récurrents à la haine et à la violence* »[3].

Dans sa présentation orale devant le Conseil des Droits de l'Homme en date du juillet 2019, la Commission résume la situation comme suit : « *Cela fait bientôt quatre années que la population vit dans un environnement dans lequel des hommes et des femmes sont victimes de violations des droits de l'homme nombreuses et fréquentes, simplement pour avoir, sur la base de leurs droits démocratiques, protesté contre le troisième mandat du Président Nkurunziza, refusé d'adhérer au parti au pouvoir, avoir été opposé à la révision de la Constitution, pour être affilié à un parti d'opposition ou être un proche de l'une de ces personnes. Certains*

---

[1] Human Rights Watch, Rapport mondial 2019 / Chapitre #Burundi, disponible sur https://www.hrw.org/fr/world-report/2019/country-chapters/325603.

[2] https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/CoIBurundi/Pages/CoIBurundi.aspx

[3] Rapport **A/HRC/39/63** de la Commission d'enquête sur le Burundi, Conseil des droits de l'homme Trente-neuvième session 10-28 septembre 2018 Point 4 de l'ordre du jour.

Burundais se sont habitués, ils ont internalisé les nouveaux paradigmes et adopté des stratégies de mitigation des risques, comme faire allégeance au parti au pouvoir, le CNDD-FDD. D'autres vivent dans la peur créée par un tel environnement imprévisible de suspicion, dans lequel tout citoyen Burundais peut devenir une victime. Ils y demeurent en faisant profil bas jusqu'à ce qu'un incident plus grave ne se produise ou que la peur ne devienne trop forte, et qu'ils se sentent alors forcés à quitter le pays[4] ».

Dans sa déclaration du 26 avril 2019 consécutive au rapport public sur les conséquences du 3ème mandat du Président Pierre NKURUNZIZA sur la vie du pays durant les quatre 4 ans de crise, la ligue Iteka signale que la répression du pouvoir a donné lieu à des crimes graves de droit international tels que des exécutions extrajudiciaires, des assassinats ciblés, des disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles. En outre, d'autres formes de mauvais traitements, inhumains et dégradants ainsi que des arrestations et détentions arbitraires ont été enregistrées[5].

Sur le plan socio-économique, la crise politico-sécuritaire dans laquelle le pays est plongé depuis 2015 n'a fait qu'empirer les choses. Délaissé par ses principaux partenaires, le pays s'enfonce davantage dans le gouffre. Dans un document récent publié par la Banque Mondiale, celle-ci estime que les réserves de change sont très faibles et ne couvrent que 0,9 mois d'importations en décembre 2018[6] et cela restreint considérablement les importations des biens et services, y compris ceux que le gouvernement considère comme prioritaires tels que le carburant et les médicaments. La récente suspension des activités des ONG's sur le territoire national a exacerbé une situation déjà fragile avec comme conséquence l'accentuation de la précarité de la vie de la population.

1.1.2. Des réfugiés poursuivis dans leur dernier retranchement par la répression

Les tensions électorales dues au troisième mandat illégal du Président Pierre NKURUNZIZA en 2015 ont entraîné des manifestations violentes qui ont plombé l'économie et aggravé la

---

[4] https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=24774&LangID=F

[5] Déclaration de la Ligue Iteka suite au rapport publie sur les conséquences du 3è mandat du Président Pierre Nkurunziza sur la vie du pays du 25 avril 2015 au 25 avril 2019, in http://ligue-iteka.bi/2019/04/26/declaration-du-26-avril-2019/

[6] https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview

situation des plus vulnérables. La répression et la peur des violences ont jeté sur les routes de l'exil des centaines de milliers de personnes dans les pays voisins tandis que les déplacés intérieurs voyaient leur nombre augmenter. Pendant que des centaines de Burundais continuent à fuir le pays jusque maintenant, les appuis dont les réfugiés burundais bénéficient de la part du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont insuffisants pour couvrir leurs besoins minimaux, les privant ainsi de leurs droits reconnus par les conventions pertinentes. Il est prouvé en effet que de par le monde, les réfugiés burundais sont les moins appuyés de tous, comme le rappelle le HCR. Catherine WIESNE, Coordinatrice régionale du HCR pour les réfugiés au Burundi, a déclaré en février 2018 que « *le HCR possède seulement 21% des fonds. Cela démontre que les réfugiés burundais sont les plus moins financés au monde* »[7].

En plus de ce problème de dénouement, les réfugiés burundais de Tanzanie font l'objet de persécution et de menaces constantes de refoulement forcé ; des menaces des fois mises en exécution par les autorités tanzaniennes. La Tanzanie comptait, à elle seule, le 28 février 2019[8], au moins deux-cent septante-quatre mille quatre cent quarante-cinq (274. 445) réfugiés burundais éparpillés dans trois camps, à savoir, les camps de Nduta, Mutenderi et Nyarugusu situés respectivement dans les districts de Kibondo, Kankoko et Kasulu en province Kigoma frontalière avec le Burundi. La sécurité des réfugiés dans ces trois camps susmentionnés est trop menacée par des infiltrations des agents armés du pouvoir de Bujumbura avec la complicité des autorités tanzaniennes. En effet, des miliciens *Imbonerakure*, des agents du Service National de Renseignement et des populations locales en Tanzanie corrompues par le Service National de Renseignement burundais pourchassent et procèdent aux arrestations arbitraires, aux incarcérations illégales, aux tueries et aux traitements dégradants et inhumains à l'encontre des réfugiés burundais des 3 camps lorsque ces derniers tentent de chercher du bois de chauffage à l'extérieur des camps ou à procéder à leur commerce des denrées alimentaires. L'illustration de cet état de fait est donnée par la saisie sur une personne d'origine burundaise d'une arme de type mitrailleuse et 200 cartouches dans les environs du camp de Nduta. Selon des témoignages, « *la personne prise en fragrant délit de possession de*

---

[7] Voir https://www.unhcr.org/fr/situation-au-burundi.html

[8] *https://www.aa.com.tr/fr/afrique/une-ong-appelle-au-secours-des-refugiés-burundais-en-tanzanie-/1496683*

ces armes a avoué être un agent du Service national de renseignement (SNR) burundais ». Il faut aussi évoquer « *le cas du 24 mai, où un autre agent du SNR burundais a été attrapé en possession d'au moins 37 grenades qu'il tentait d'introduire dans ce camp.*»[9].
Il est déplorable qu'envers de tels cas, la Tanzanie ne réagit pas en les réprimant.

Des cas de viols sont souvent rapportés dans les camps et les victimes sont des femmes burundaises réfugiées au camp de Nduta. Saisie par les victimes ou leurs familles, la police tanzanienne réagit en leur infligeant des mauvais traitements et leur adressant des menaces de refoulement[10].

En outre, la police tanzanienne a ordonné le retour de force au Burundi à de nouveaux réfugiés déjà admis au centre d'acceuil de Bukiriro. En agissant de la sorte, le Gouvernement tanzanien se rend complice de la répression menée par le pouvoir burundais et viole les conventions internationales pertinentes. L'attitude du gouvernement tanzanien serait-elle inspirée par la position du Président Magufuli qui à l'issue de la rencontre avec le Président Nkurunziza à Ngara en juillet 2017 déclara que : « *Ceux qui prêchent que le Burundi n'est pas en paix doivent cesser cet évangile* »[11] ?

A défaut pour la Tanzanie d'offrir le refuge aux Burundais, elle devrait, comme le prévoit les convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi que la Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969, demander aux autres pays qui en ont la capacité d'accueillir ces réfugiés, ou, à tout le moins, les laisser la liberté d'en chercher eux-mêmes. Cependant, ceux qui ont tenté de quitter la Tanzanie pour aller chercher refuge ailleurs notamment au Kenya, ont été appréhendés et longuement emprisonnés[12].

---

[9] *https://www.aa.com.tr/fr/afrique/une-ong-appelle-au-secours-des-refugiés -burundais-en-tanzanie-/1496683*.
[10] https://www.facebook.com/sosmediasburundi/posts/2291180244277335/
[11] https://www.africaradio.com/news/le-president-tanzanien-prie-les-refugies-burundais-de-rentrer-chez-eux-108668
[12] https://www.aa.com.tr/fr/afrique/une-ong-appelle-au-secours-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-burundais-en-tanzanie-/1496683

1.2. Les conséquences sociales de la crise sur la population burundaise.

1.2.1. De la dignité à la bestialité et à la mort.

Dans la situation qui prévaut au Burundi depuis 2015, toute personne non acquise aux idées du parti au pouvoir perd toute considération d'humanité. Il est assimilé à des bêtes nuisibles condamnées à la mise en quarantaine, ou plus grave, à la mort. Les *Mujeri*, appellation qui lui est donnée ne signifie autre chose qu'un petit chien atteint de rage et dont le sort est l'élimination rapide en vue d'éviter la contamination des hommes. Les *Bipinga*, autre appellation donnée aux Burundais non membre du CNDD-FDD, signifie le collaborateur de l'ennemi et dont le sort est également connu. Il est important ici de rappeler les propres menaces du Président NKURUNZIZA quand il a promis de donner « le billet de voyage vers le ciel » à ceux qui oseront s'opposer à sa volonté toute puissante et à celle de son parti[13].

Dans le système de gouvernance burundaise instauré avec le 3ème mandat de Pierre NKURUNZIZA, deux principales catégories de Burundais ont été constituées, à savoir, ceux qui bénéficient des droits et en jouissent, les *Abenegihugu* (les propriétaires du pays) qui correspondent aux membres du parti au pouvoir et ceux à qui les droits sont totalement déniés, à savoir les *Abanyagihugu* (les habitants du pays), qui sont sous-catégorisés en *Mujeri* et *Ibipinga*. La catégorisation des burundais n'est pas uniquement liée au mépris du droit à l'égalité et à la non-discrimination, mais aussi et surtout, au déni total de tout droit aux personnes de la deuxième catégorie, y compris le premier d'entre eux, à savoir, le droit à la vie .. Les morts de cette catégorie n'ont même pas le droit à la sépulture et les membres de leurs familles sont interdits de faire le deuil. En effet, lorsque les agents de l'Etat tuent, ils font disparaitre les cadavres qu'ils démembrent ou font déverser dans les rivières et lacs, les fosses communes ou les latrines. Quant aux victimes des tortures et autres mauvais traitements ou de viols, elles n'ont aucun à ce que justice leur soit rendue ; elles sont plutôt condamnées au silence, sous peine d'être tuées.

---

[13] FORSC, Le Président Pierre Nkurunziza et son parti CNDD-FDD appellent au lynchage des opposants au changement de la constitution, Rapport spécial sur le discours de la haine, Mars 2018, in https://forscburundi.org/wp-content/uploads/2018/05/Rapport-sp%C3%A9cial-sur-le-discours-de-la-haine-au-Burundi-mai-2018.pdf

En d'autres termes, seuls ont droit à la dignité, à la vie et à la liberté, les Burundais qui soutiennent le CNDD-FDD au pouvoir. Les autres vivent sous la menace permanente d'être tués, torturés, violés ou autrement déshumanisés.

1. 2. 2. De la liberté à la servilité

Les libertés publiques sont suspendues à l'encontre de tous ceux qui n'adhèrent pas à l'idéologie du pouvoir : libertés d'opinion et d'expression, d'assemblée et d'association notamment[14].

Toutes les associations de la société civile et les médias indépendants ont été suspendus, leurs leaders contraints à l'exil et leurs avoirs confisqués[15]. En date du 7 mai de l'année courante, un haut responsable de la Commission Electorale a demandé que les médias indépendants ne soient pas autorisés à couvrir les prochaines élections de 2020. Ce fonctionnaire a demandé instamment que des mesures officielles soient prises pour bloquer la voie aux médias qui ne veulent pas suivre la voie tracée par le gouvernement. Il a également appelé la population à boycotter et à se distancier des médias qui n'accompagnent pas l'action gouvernementale[16]. De plus, alors que la BBC et la VOA sont interdites de diffusion au Burundi depuis mai 2018, le régulateur des médias a pris, en mars 2019, la décision de retirer la licence d'exploitation à la BBC et de renouveler la suspension de la VOA[17]. Autant dire que seuls fonctionnent les organes de presse et les associations de la société civile qui véhiculent et amplifient l'idéologie de haine et de division du parti CNND-FDD.

---

[14] De plus en plus maintenant, la liberté de conscience et de religion commence à être malmenée lorsqu'on constate les divisions inspirées par le gouvernement dans certaines églises au Burundi et les critiques acerbes et incessantes du parti CNDD-FDD et de son gouvernement au clergé catholique.

[15] Les associations suivantes ont été suspendues ou leur agrément annulé: Ligue Iteka, ACAT, SEP/CPI, FOCODE, OLUCOME, COSOME, RCP, FORSC, etc.

[16] https://www.theeastafrican.co.ke/news/ea/Free-press-should-be-barred-from-2020-poll-Burundi-commissioner/4552908-5106370-7sph42/index.html,https://www.voanews.com/a/burundi-commissioner-free-press-should-be-barred-from-2020-poll-/4912047.html,https://www.hrw.org/fr/news/2019/05/13/burundis-election-commission-should-be-promoting-free-media-french,

[17] https://www.voanews.com/a/burundi-extends-bans-on-voa-bbc-deepening-media-crackdown-/4854779.htl, https://www.theeastafrican.co.ke/news/ea/Burundi-revokes-BBC-licence-extends-ban-on-VOA/4552908-5047934-12f7cxnz/index.html.

La plupart des leaders des principaux partis de l'opposition sont en exil et leurs partis ont été, soit suspendus, soit démembrés par le gouvernement[18]. Cependant, en réalité, ces ailes de partis démembrés sont à la solde du parti au pouvoir dont ils ne sont que des caisses de résonnance.

Le principal parti d'opposition qui est resté sur place, le FNL d'Agathon RWASA, qui, après plusieurs maltraitances de la part du gouvernement s'est transformé en un nouveau parti, le Congrès National pour la Liberté, CNL en sigle, est dans les faits, interdit d'activités. Nombreux de ses leaders à la base sont arrêtés et mis sous les verrous sous de fausses accusations ; d'autres sont purement et simplement tués. Les sièges de ce parti sont souvent incendiés par les miliciens *Imbonerakure* dans l'impunité totale et le droit à se réunir lui est souvent dénié par l'autorité.

Qui plus est, les lois régissant la presse, les organisations non gouvernementales, locales et internationales, les manifestations publiques, la procédure pénale, etc. ont été revus afin de restreindre les libertés constitutionnelles.

Les activités et programmes du parti CNDD-FDD s'imposent à toute la population, membre et non membre : tels sont notamment les cotisations pour la construction des sièges du parti à tous les échelons de l'administration, pour les cadeaux au couple présidentiel, les croisades religieuses, etc.

1.2.3. Du règne de la loi de la jungle au détriment de celle du règne du droit.

Il règne au Burundi depuis 2015 la loi de la jungle, ou la loi du plus fort. Les crimes et les nombreuses injustices relevés aux points précédents restent impunis et leurs auteurs plutôt récompensés. Les auteurs des divers crimes commis au plus fort de la crise du 3ème mandat ont été promis à de hautes fonctions, d'autres ont été placées dans des positions plus rémunératrices à l'instar des militaires et policiers envoyés dans les missions de maintien de la paix en Somalie et en République centrafricaine[19].

---

[18]Il s'agit des leaders des partis MSD, UPRONA, FRODEBU Nyakuri, UPD-Zigamibanga, Kaze-FDD, CNDD, etc.

[19] Voir rapports de la Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale, notamment la Déclaration du 05 avril 2019, in https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2019/04/DECLARATION-DE-LA-CB-CPI-1.pdf

Aucun dossier pénal n'a été, à ce jour, ouvert à charge des auteurs des crimes. Le pouvoir fait recours aux instances judiciaires pour réprimer et déposséder, comme l'attestent les dernières spoliations des biens appartenant aux présumés putschistes du 13 mai 2015, spoliations présentées fallacieusement comme étant des saisies judiciaires.

Force est malheureusement de constater que l'autorité de la loi est remplacée par la volonté du « monarque ». Les agissements des responsables chargés de l'application de la loi obéissent plus aux caprices du chef qu'aux exigences légales. Confrontés à la contestation du fondement légal de leurs agissements, ces responsables se justifient simplement en disant que « *les ordres viennent d'en haut* » ; le « *en haut* » a visiblement remplacé la loi.

C'est dans ce contexte que les individus non affiliés au parti au pouvoir sont soumis à l'arbitraire et à la discrimination. Ils sont souvent victimes de mesures arbitraires de saisie-spoliations de leurs biens, en particulier de leurs propriétés foncières. D'autres sont chassés de leurs emplois ou refusés à exercer leur droit d'accès aux services publics tels les documents administratifs.

1.2.4. De l'espérance du bien-être social à la détresse

La jouissance des droits économiques et sociaux est pour l'essentiel quasi-oubliée, le gouvernement ne disposant pas de moyens pour en faciliter la réalisation à la suite de la crise consécutive au 3ème mandat de Pierre NKURUNZIZA et de la gestion mafieuse des ressources nationales.

La vie matérielle de la population s'est fortement détériorée comme le démontre les récentes publications de la Banque mondiale, du PNUD et de certaines ONG locales et internationales.

Manquant de ressources pour son fonctionnement, l'Etat se retourne contre le citoyen à qui il impose toute une panoplie de prélèvements arbitraires qui s'ajoutent aux impôts et taxes légalement dus, de sorte que la population n'en peut plus. Selon l'Observatoire pour la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), 13 prélèvements sont imposés au citoyen burundais : « *Chez un seul et même citoyen, prenons un enseignant, les contributions sont actuellement perçues plus de 13 fois dont 5 fois pour les élections de 2020. Tenez, 1) la contribution à travers le budget général de l'Etat, 2)la contribution par ménage,*

3) les retenues à la source sur salaire, 4) la contribution dans différents ministères et services auxquels il relève, 5) la contribution au niveau des communes et provinces de laquelle il est natif, 6) la contribution des élèves en âge de voter en 2020, 7) les taxes exigées pour le parti au pouvoir, 8) la contribution pour la construction des stades, 9) la contribution pour les centres de santé, 10) la contribution pour construire les écoles, 11) la contribution pour les cahiers de ménage, 12) les taxes de sécurité, 13) la contribution à l'école pour différentes raisons. L'OLUCOME a fait des calculs et a trouvé qu'un enseignant contribue mensuellement en moyenne 70.000 fbu alors qu'il touche moins de 120.000 fbu c'est-à-dire qu'il lui est demandé plus de 71,4 % par mois »[20].

Le secteur minier et pétrolier est devenu le patrimoine privé du président NKURUNZIZA qui attribue les concessions discrétionnairement à des sociétés qui ne paient presque rien à l'Etat. Les marchés publics y relatifs sont quant à eux réservés à un cercle d'amis gravitant autour du président. Dans l'indice de perception de la corruption dans le monde comptant pour l'année 2018, le Burundi se classe à la 170è position sur les 180 pays recensés avec un score de 17 points sur 100.

Le bilan de la politique autoritaire et criminelle du régime CNDD-FDD, est des plus alarmants comme l'illustre PARCEM à travers cette longue liste de paramètres socio-économiques virés au rouge[21] :

- PIB/hab. : autour de 300USD, faisant du Burundi le dernier en Afrique (surpopulation avec peu de production) ;
- Taux de croissance annuel d'en dessous de 1% en 2018 (le Burundi est le dernier en Afrique alors que son taux de croissance démographique est l'un des plus élevés (3%) et son taux de fécondité d'environ 6 enfants par femme est l'un des plus élevés au monde;
- Indice de Développement Humain (IDH) : à la 185ème place sur 188 pays ;

[20] OLUCOME, Rapport annuel d'activités 2018, page 11, in http://www.olucome.bi

[21] PARCEM, UKURI KUBIDUHANZE : La place du Burundi dans les différents classements fâche ! Point de presse de Ndikumana Faustin Directeur national, le 26 mars 2019, in http://www.parcem.org/index.php/9-uncategorised/239-ukuri-kubiduhanze-la-place-du-burundi-dans-les-differents-classements-fache consulté le 18 juin 2019

- Indice de la faim : 40%, soit l'un des élevés du monde (c'est dire que le peuple burundais est l'un des plus affamés au monde) ;
- Espérance de vie : 50 ans, soit l'une des plus faibles d'Afrique et la dernière dans l'EAC ;
- Exportations : le Burundi est le pays qui exporte le moins au monde avec très peu d'entreprises exportatrices ;
- Investissements Directs Etrangers (IDE) : Le Burundi est le pays qui reçoit très peu d'IDE dans le monde (moins de 1.000.000 USD) ;
- Accès à l'électricité : Le Burundi est l'un des pays les moins électrifiés d'Afrique. Ainsi, la consommation électrique est estimée à 30Kwh/hab./an. Au moment où la moyenne africaine est 150kwh/hab./an, au Burundi le taux d'accès à l'électricité est de moins de 5% de la population et 7% seulement des ménages y ont actuellement accès : avec une puissance électrique de 50MW, soit la plus faible d'Afrique ;
- Urbanisation : le Burundi est le pays le moins urbanisé du monde avec environ 90% de la population rurale et 2% de la population seulement ont accès à l'électricité en milieu rural ;
- Mobilisation des ressources : le Burundi est l'un des 5 pays les plus dépendants de l'aide publique au développement.

2. Quel avenir pour la démocratie au Burundi ?

La situation de non droit que vit la société burundaise est consécutive à la gestion anti-démocratique de la société burundaise. Pourtant, les apparences semblent indiquer un pouvoir démocratique en vigueur au Burundi. Et les échéances politiques futures semblent s'orienter dans cette vision démocratique du pouvoir. Mais tout ceci n'est qu'une illusion ; la réalité est tout à fait différente et déconcertante. Les rendez-vous électoraux de l'année prochaine ne permettent pas d'espérer une amélioration de la situation. A l'opposé, comme l'indiquent les données du contexte électoral, le semblant démocratique d'aujourd'hui va produire pour demain un régime monstrueux, à savoir, le totalitarisme théocratique. Certains indicateurs en attestent la très probable occurrence.

2.1. Une vie démocratique vidée de tout contenu effectif.

Selon l'union interparlementaire, la notion de démocratie, « *dans toutes ses acceptions, exige l'existence et le libre exercice de certains droits fondamentaux individuels et collectifs sans lesquels aucune démocratie, quelle qu'en soit la forme, ne peut exister. Ce sont, en particulier: le droit à la vie, le droit à la liberté, le droit à la propriété, et des garanties suffisantes du droit, l'égalité; la non-discrimination, la liberté d'expression et de réunion, le droit de saisir les tribunaux et de former des recours. D'autres droits émanent de chacun de ces droits fondamentaux* »[22].

Les Nations Unies affirment quant à elles que : « *La démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement* »[23]. Plus tard, la Commission des droits de l'homme a détaillé les éléments constitutifs essentiels d'une démocratie : « *le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment la liberté d'association, la liberté d'expression et d'opinion, et comprennent également l'accès au pouvoir et son exercice conformément à l'état de droit, la tenue d'élections périodiques, libres et honnêtes au suffrage universel et au scrutin secret en tant qu'expression de la volonté du peuple, un système pluraliste de partis et d'organisations politiques, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la magistrature, la transparence et l'obligation pour l'administration publique de rendre des comptes, et des médias libres, indépendants et pluralistes* »[24].

D'un point de vue formel, ces principes et éléments sont bel et bien repris dans les lois en vigueur au Burundi, et certaines institutions y relatives sont établies. Cependant, au-delà des apparences souvent trompeuses, les droits et libertés publiques font l'objet de violations massives constitutives de crimes de droit international, la justice est sous les ordres de l'Exécutif, tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains du chef de l'Exécutif, les média indépendants ont volé en éclat, la société civile indépendante est proscrite, le pluralisme

---

[22] L'Union Interparlementaire, Principes et réalisation, Genève, 1998, page 7.

[23] Nations Unies, Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Déclaration et Plan d'action de Vienne, paragraphe 8, Document A/CONF.157/23, 12 juillet 1993.

[24] Nations Unies, Commission des droits de l'homme, Résolution 2003/36 –Interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme, in http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/TestFrame/f4f821d7968e86bec1256d1e0051cd9a?Opendocument, consulté le 22 avril 2014.

politique est non toléré, les ressources publiques sont gérées de façon frauduleuse et mafieuse, etc.

C'est dire qu'en réalité, ce qui s'observe au Burundi est une dictature camouflée ou une démocratie truquée à travers l'édulcoration des principes démocratiques. Autrement dit, il s'agit d'une « démocrature », c'est-à-dire un *type de gouvernement autoritaire* qui refuse tant les « *contrepouvoirs que la participation populaire au processus de décision* » *et* « *procède à un simulacre des principaux instruments de la démocratie pluraliste que confirme la totale prédominance de l'exécutif sur un législatif d'ailleurs fictif* »[25].

2.2. Vers un régime totalitaire de type théocratique.

Certains signes avant couleur font redouter un durcissement de la situation actuelle qui évoluerait vers un totalitarisme théocratique.

2.2.1. Signes précurseurs d'un pouvoir totalitaire.

Beaucoup de signes et indices peuvent prédisent l'avènement d'un régime extrêmement totalitaire au Burundi.

D'abord, le pouvoir actuel a refusé tout dialogue avec l'opposition politique qu'il accuse de tous les maux et avec la société civile indépendante contre qui, de manière étonnante, il attribue les crimes qui sont les siens.

En outre, tout porte à croire que les dés sont déjà jetés pour les prochaines échéances électorales de 2020. Au regard du contexte actuel, il serait déraisonnable d'espérer des élections démocratiques, libres, crédibles et indépendantes. La campagne de persécution déjà entamée par les autorités gouvernementales et les *Imbonerakure* contre le tout nouveau parti le Congrès National pour la liberté (CNL) donne un aperçu de ce que sera la fièvre électorale. Des leaders à la base et des militants de ce parti sont battus, arrêtés arbitrairement et sommairement tués sur tout le territoire national. Il suffit de consulter les rapports des

---

[25] Marx LINIGER-GOUMAZ, op.cit. , page 95, cité par Stéphane Bolle, La conditionnalité démocratique dans la politique africaine de la France, in http://www.google.bi/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=9&sqi=2&ved=0CF8QFjAI&url=http%3A%2F%2Fafrilex.u-bordeaux4.fr%2Fsites%2Fafrilex%2FIMG%2Fpdf%2F2dos3bolle.pdf&ei=2WSVU9S4JIic0wXnm4HIBQ&usg=AFQjCNEK36xz0-XA_patFlu_S0pptvQA8g&bvm=bv.68445247,d.bGQ_

associations des droits de l'homme pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène[26]. Et plus inquiétant encore, au mois d'avril 2019, Jérôme NTIBIBOGORA, Commissaire de la Police de la province de Muyinga, à l'est du pays, a publiquement menacé « *d'éliminer des membres* » du CNL s'ils « *organisaient des réunions clandestines* »[27]. Chose faite une semaine après, un membre du CNL dans cette province même, a été la cible dans sa maison et des grenades y ont été lancées. Des sièges locaux du CNL sont, soit incendiés ou brulés, soit interdits d'ouverture. Le CNL parvient difficilement à tenir des réunions publiques. Dans son rapport sorti en avril 2019, l'ACAT Burundi a recensé plusieurs cas de personnes, pour la plupart membres du CNL qui ont été assassinés, torturées, violées,… pour la seule raison qu'elles étaient membres de ce parti politique[28].

La répression s'est intensifiée à l'égard des autres partis de l'opposition tels que le Front démocratique burundais, le FRODEBU et le parti de l'Unité pour le progrès national, l'UPRONA de l'opposition[29]. Rappelons que le parti Mouvement pour la solidarité et la démocratie, le MSD, est interdit d'activités depuis un certain temps, après avoir été l'objet d'une très vaste campagne de répression. Au vu de ce tableau, le CNDD-FDD restera seul maitre du terrain et il ne sert à rien de gaspiller des fonds publics pour organiser des élections dont le résultat est d'avance programmé et connu.

Le danger immédiat qui en découle est la consolidation du monopartisme et du monolithisme dont l'expérimentation a commencé avec la parodie électorale de 2015. Si la dictature féroce qui sévit au Burundi tire sa justification primaire de la conception autoritaire du pouvoir par le

---

[26] http://ligue-iteka.bi/2019/04/30/rapport-mensuel-iteka-ijambo-avril-2019/, http://sostortureburundi.over-blog.com/2019/05/rapport-n-179-de-sos-torture/burundi-publie-le-18-mai-2019.html.

[27] http://www.rfi.fr/afrique/20190420-burundi-commissaire-menace-publiquement-eliminer-opposants

[28] Rapport d'avril 2019 sur le Monitoring des Violations et Atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi : « Quand l'oppression des droits des opposants au Burundi devient une règle », in https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2019/05/Rapport-de-monitoring-des-violations-des-droits-humains-de-lAcat-Burundi-pour-le-mois-davril-2019.pdf.

[29] Pour plus de détails, voir les rapports périodiques de SOS-Torture Burundi à l'adresse : https://sostortureburundi.org/?page_id=63&lang=fr

régime CNDD-FDD[30], c'est surtout la volonté effrénée de préserver l'impunité des crimes extrêmement graves dont les auteurs principaux sont les grands ténors de ce parti au pouvoir.

Enfin, malgré ses dénégations, le président NKURUNZIZA pourrait se représenter à la présidentielle de 2020. Au mieux, il présenterait un de ses dauphins tout en prenant toutes les garanties pour qu'il exerce un contrôle absolu du pouvoir. Dans tous les cas, le résultat serait le même. D'une part, il va concentrer davantage tous les pouvoirs dans ses mains (absolutisme, despotisme et arbitraire)[31]. De l'autre, hanté par sa conscience pour ses nombreux crimes, il va accentuer la répression contre ses opposants et assimilés. Il est important de garder à l'esprit que depuis 2015, toux ceux qui, militaires ou civils, ne pactisent pas avec le parti CNDD-FDD sont considérés comme des bêtes à abattre. Il en est ainsi des membres des anciennes forces de défense et de sécurité ex-Forces Armées Burundaises (armée et police), des anciens hauts fonctionnaires et hommes d'affaires sous les régimes précédents, des religieux qui ne font pas allégeance au parti au pouvoir et à l'Eglise du Rocher appartenant à Denise Nkurunziza, épouse du Président, aux sociétés de tous statuts opérant au Burundi qui ne s'acquittent pas de cotisations régulières et n'offrent pas de cadeaux au parti au pouvoir ou qui ne réservent pas des parts de marché ou de prises de participations à ses caciques, etc.

Mais au pire, un autre scénario aux conséquences plus désastreuses demeure encore probable : la non-ténue des élections en 2020. Il ne faut pas en effet perdre de vue le fait que Nkurunziza a promis qu'il ne se représentera mais il n'a jamais garanti qu'il y aura des élections en 2020. Et si pour lui ne pas se représenter en 2020 était synonyme de ne pas organiser des élections ? Et s'il projetait de faire un long glissement à l'expiration de son 3ème mandat sous prétexte d'insécurité ou de toute autre raison farfelue pour en fin instaurer un retour à la monarchie ?

2.2.2. Vers une monarchie de droit divin ?

Des indices et signes de la naissance d'une oligarchie théocratique au sommet de l'Etat burundais sont alarmants.

---

[30]Pour plus de détails, voir notamment International Cris Group, Burundi : Anatomie du troisième mandat, Rapport Afrique n°235, 20 mai 2016, in www.crisisgroup.org.

[31]Voir détails CAVIB, Référendum constitutionnel au Burundi: d'un régime de démocratie consociative au spectre d'un pouvoir totalitaire, Essaie d'analyse juridique, pp. 33-36, in www.avocatsdesvictimes.org .

D'abord, il y a des signes de divinisation des actions du parti CNDD-FDD qui a commencé à proclamer haut et fort qu'il a mis au centre de ses priorités Dieu. Le Président Nkurunziza et la hiérarchie de son parti n'hésitent pas d'enseigner que le parti CNDD-FDD est une création de Dieu envoyée auprès du Burundi pour sauver son peuple. Ils ajoutent que le premier *Imbonerakure* est Dieu lui-même, et que s'attaquer à un *Imbonerakure* revient à avoir affaire à Dieu qui ferait payer le forfait à son auteur[32].

Ensuite, des signes d'instauration des rites et du culte propre au parti et à ses membres sont en cours d'implantation. Les nombreuses croisades et séances de prière souvent chapotées par le président NKURUNZIZA et l'Eglise du Rocher, secte appartenant à son épouse, sont dédiées à cette volonté de faire croire que l'action du parti est bénie. L'expérience a montré que ceux des membres du parti qui se montrent régulièrement très actifs lors de ces rencontres sont promus à des fonctions plus importantes et deviennent des amis du couple présidentiel. La décision d'instituer chaque jeudi de la semaine comme journée de prière du parti CNDD-FDD est à situer dans le cadre de ces manœuvres ; de même que les pierres ramassées à travers tout le pays et qui sont posées à des endroits qui deviennent de ce fait des places de prière pour les adeptes de cette nouvelle secte.

Enfin, des signes d'une volonté d'instituer un guide choisi par Dieu lui-même, en la personne de Pierre Nkurunziza sont vivants. Et tous les petits soins sont inventés pour ce faire : « *guide suprême éternel* », le « *Moïse* » burundais, ayant pour mission de libérer le peuple. Le tour est ainsi joué : des fidèles (les membres du parti CNDD-FDD) et une croyance (une foi), des rites (culte) et un leader (guide, roi, apôtre, envoyé de Dieu pour sauver le peuple de fidèles). Lorsque ce Moïse est en même temps chef de l'Etat, il va gouverner selon les « saintes écritures ». Ainsi, certains milieux des adeptes de la religion du couple présidentiel annoncent déjà l'avènement d'un nouvel ordre politique sous le nom d' « Israël II ».

---

[32] Dans un discours prononcé le 18 novembre à Cibitoke à la clôture de la semaine du combattant, le président Pierre Nkurunziza a fait savoir que le premier Imbonerakure est Dieu et que comploter contre ceux-ci serait aller contre la volonté divine :
https://www.yaga-burundi.com/2017/dieu-imbonerakure-deux-notions-incompatibles/

Remarques finales

Pour conclure sur ce point en rapport avec le totalitarisme en cours de construction, rien ne peux résumer mieux la situation qui prévaut à Bujumbura que la définition que donne Claude POLIN du totalitarisme :

> « *Les caractéristiques habituellement retenues pour définir le totalitarisme sont : d'une part, un monopole idéologique, c'est-à-dire la conception d'une vérité qui ne supporte aucun doute, ne tolère aucune critique, est imposée à tous et se trouve orientée par la lutte contre les ennemis du régime, et d'autre part un parti unique qui contrôle la totalité de l'appareil étatique, c'est-à-dire dispose de l'ensemble des moyens de communication de masse utilisés comme des instruments de propagande, crée des structures d'embrigadement de chaque catégorie de la société et dispose d'une direction centrale de l'économie. Le parti unique est dirigé idéalement par un chef charismatique, autour duquel est formé un « culte du chef », faisant de lui plus qu'un simple dictateur, un guide pour son peuple, lui seul en connaissant les véritables aspirations. Un monopole de la force armée, un système à la fois policier qui a recours à la terreur avec par exemple un réseau omniprésent d'agents dormants et de surveillance des individus, basé sur la suspicion, la dénonciation et la délation ; et également concentrationnaire afin de pouvoir se prémunir contre tout individu potentiellement suspect. Ainsi ces systèmes ont systématiquement recours à l'emprisonnement, la torture et l'élimination physique des opposants ou personnes soupçonnées de l'être, et à la déportation des groupes de citoyens jugés « suspects », « inutiles » ou « nuisibles »*[33]

La situation du Burundi est exacerbée par la dimension théocratique de la dictature. Cette dernière se veut être l'émanation d'un pouvoir de droit divin et foule aux pieds tout ce qui principes et lois des hommes. Il en résulte que le régime CNDD-FDD a remis en question l'essentiel des facteurs qui constituaient les bases de l'unité et de la paix.

Aujourd'hui, il y a des craintes légitimes que cette remise en cause des facteurs de cohésion sociale va entraîner la désintégration du pays en tant qu'Etat-nation. En effet, le

---

[33] Claude Polin, *Le Totalitarisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1982, p. 13 cité dans https://fr.wikipedia.org/wiki/Totalitarisme

démantèlement de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha qui nourrissait un profond optimisme pour beaucoup de Burundais a créé une grave incertitude quant à l'avenir commun de tous les fragments de la population burundaise. La catégorisation, la stigmatisation, la diabolisation et la déshumanisation sont autant d'instruments que le parti au pouvoir utilise pour fragmenter davantage la société burundaise. Dans ce contexte, le besoin de « *révolte contre la tyrannie et l'oppression* » risque de réveiller chez les victimes les vieux démons du recours aux armes.

Recommandations.

De tout ce qui précède, tous les acteurs devraient conjuguer leurs efforts pour aboutir à une solution pacifique et définitive à la crise en cours et pour restaurer la démocratie et l'Etat de droit au Burundi. Ainsi, nous émettons les recommandations suivantes :

Au Gouvernement burundais :

- Ouvrir l'espace public en réinstaurant les libertés publiques en vue de permettre à tous les partis politiques de fonctionner normalement dans un cadre compétitif et libre ;
- Rétablir la liberté des médias et de la société civile indépendante en veillant à restituer les droits et les biens saisis et/ou détruits à leurs titulaires ;
- Créer les conditions favorables au rapatriement volontaire des réfugiés et assurer la protection des déplacés intérieures, relâcher les prisonniers politiques, d'opinion et de conscience, et arrêter la persécution des défenseurs des droits de l'homme et des opposants ;
- Garantir les conditions d'un processus électoral apaisé et transparent en mettant en place un cadre légal plus convenable, en permettant la couverture des élections par des médias indépendants et l'observation de tout le processus par des observateurs indépendants et étrangers ;
- De désarmer les *Imbonerakure* et de les décharger des missions qui reviennent à l'administration et aux forces de défense et de sécurité ;

A la société civile indépendante :

- Continuer de constituer un seul corps indivisible en exprimant régulièrement leurs préoccupations face au manque de libertés publiques et aux violations graves des droits de l'homme ;
- Etre plus proactive (et non réactive) prendre toutes les initiatives pacifiques pour que la population burundaise soit protégée contre la violence d'Etat surtout à la veille et pendant les prochaines échéances électorales.

A l'East African Community :

- Se dessaisir de la médiation burundaise au profit de l'UA ou des Nations Unies et s'assurer que le Gouvernement burundais prennent des mesures adéquates liées aux préparatifs des élections de 2020 en ouvrant l'espace public à la compétition et en favorisant le retour des opposant et membres de la Société Civile en exilm
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les autorités tanzaniennes respectent ses engagements internationaux en assurant la protection physique des réfugiés burundais persécutés sur son territoire, en s'abstenant notamment de les astreindre à un rapatriement forcé;

A l'Union africaine :

- Engager une diplomatie plus coercitive notamment en imposant des sanctions contre le Burundi en vertu de l'article 23 (2) de son Acte constitutif qui permet de sanctionner tout État membre qui ne se conforme pas aux décisions et aux politiques de l'Union ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger la population burundaise notamment en contraignant le gouvernement burundais à accepter la Mission Africaine de Prévention et de Protection au Burundi (MAPROBU) ou, à défaut, autoriser une intervention forcée sur base de l'article 4 (h) de l'Acte constitutif de l'UA, qui confère à l'Union le droit d'intervenir militairement dans des «circonstances graves», à savoir des crimes de guerre, du génocide et des crimes contre l'humanité ;
- Prendre les dispositions nécessaire pour que le dialogue inter-burundais soit relancé et en assurer la médiation ;

- S’assurer que ses experts des droits de l’homme déjà présents sur le terrain au Burundi jouissent des conditions de séjour leur permettant de produire un travail conforme aux normes internationales et publient conséquemment des rapports de leur mission ;

Aux Nations Unies :

- Mettre en œuvre ses prérogatives en rapport avec la responsabilité de protéger un peuple victime de la violation massive des droits pendant bientôt une demi-décennie.
- Mettre en application la résolution 2303 relative au déploiement de 228 policiers pour surveiller la situation sécuritaire au Burundi ;
- Prendre toutes les initiatives tendant à la réouverture du Bureau du Haut-commissariat des droits de l’homme au Burundi ;

A la Cour pénale internationale :

- D’émettre sans tarder des mandats d’arrêts ou des citations à comparaître à l’encontre des auteurs présumés des crimes contre l’humanité qui se commettent au Burundi depuis 2015.